

N° 39

# JOURNAUX

## DE LA

### CHAMBRE DES COMMUNES

#### DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1970

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 3 décembre 1970

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérard Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, à titre de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le 3 décembre, à 5 h. 45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

*Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,*  
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des communes

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Lewis, propose,—Que cette Chambre donne au président du conseil du Trésor son consentement relatif au retrait du Feuilleton, de l'ordre n° 38 inscrit au nom du gouvernement, à savoir, la deuxième lecture du Bill C-190, Loi concernant l'auditeur général du Canada.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, M. MacEachen, au nom de M. Drury, retire ledit bill.

M. Saltsman, appuyé par M. Mather, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-204, Loi établissant une Corporation de développement du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.